



**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**Année universitaire 2024-2025**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2024

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 2, mention biologie agrosociétés (BAG), parcours FORTHEM (ForTheMicrobes)** sont ainsi constitués pour l'année universitaire 2024-2025 semestre 1, semestre 2 et rattrapage ::

**Président(e) :** Stéphanie DESROCHE-WEIDMANN

**Membres :** Dirk REDECKER  
Aurélie RIEU  
Pierre LAPAQUETTE  
Daniel WIPF  
Samuel JACQUIOD

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 21/11/2024  
Le Directeur de l'UFR,

Bruno FAIVRE.